



Sophie Paie

Comprendre la paie et suivre son actualité

# MÉMO PAIE 2026

---

**L'essentiel  
des chiffres utiles  
en paie pour 2026**



## PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE

PÉRIODICITÉ	2026
Année	48 060 €
Trimestre	12 015 €
Mois	4 005 €
Quinzaine	2 003 €
Semaine	924 €
Jour	220 €
Heure	30 €

## GRATIFICATION DE STAGE 2026

Montant minimum (horaire)	4.50 €* <small>*15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 30 € x15%).</small>
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------



### SMIC HORAIRE 2026

12.02€

9.33 € pour Mayotte au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Moins de 17 ans : 9.62€\*

De 17 ans à moins de 18 ans : 10.82€\*

\* n'ayant pas 6 mois de pratique dans la branche professionnelle, et sous réserve d'usages ou de dispositions conventionnelles plus favorables.

### MINIMUM GARANTI 2026

4.25€

### SMIC AU 1ER JANVIER 2026

SMIC 151.67 h

1823.03€

1 415.05 € pour Mayotte

SMIC 169 h

2052.21€

Y compris une majoration de salaire de 10% pour les heures supplémentaires de 35h à 39h en application d'un accord collectif

SMIC 169 h

2083.47€

Y compris une majoration de salaire de 25% pour les heures supplémentaires de 35h à 39h



### SMIC APPRENTIS (EN % DU SMIC)

(Contrat conclus à partir de 2019)

AGE	1ERE ANNÉE	2EME ANNÉE	3EME ANNÉE
< 18 ans	27%	39%	55%
18-20 ans	43%	51%	67%
21-25 ans	53 %*	61%*	78 %*
26 ans et +	100%*		

\*% du minimum conventionnel si plus élevé.

### CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

AGE	AU MOINS LE BAC PRO*	AUTRE
< 21 ans	65% du SMIC	55% du SMIC
21-25 ans	80 % du SMIC	70 % du SMIC
26 ans et plus	SMIC ou 85 % du minimum conventionnel (retenir le montant le plus élevé.)	

\* Au moins titulaire d'un baccalauréat professionnel ou d'un titre ou diplôme professionnel de même niveau.



Sophie Paie

Comprendre la paie et suivre son actualité

## TITRES RESTAURANT

Part patronale exonérée 2026

7.32€ \*

la part patronale est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales tant qu'elle représente de 50 % à 60 % de la valeur du titre-restaurant.

**\* Valeur calculée sur la base du projet de loi de finances et reste en attente de la publication officielle du BOSS**

## LE BARÈME EN VIGUEUR EN 2025

**BARÈME KILOMÉTRIQUE APPLICABLE AUX VOITURES (POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES, LES FRAIS CALCULÉS À PARTIR DU BARÈME SONT MAJORÉS DE 20%)**

PUISSANCE ADMINISTRATIVE (EN CV)	DISTANCE (D) JUSQU'À 5 000 KM	DISTANCE (D) DE 5 001 KM À 20 000 KM	DISTANCE (D) AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV et moins	$d \times 0,529$	$(d \times 0,316) + 1\ 065$	$d \times 0,370$
4 CV	$d \times 0,606$	$(d \times 0,340) + 1\ 330$	$d \times 0,407$
5 CV	$d \times 0,636$	$(d \times 0,357) + 1\ 395$	$d \times 0,427$
6 CV	$d \times 0,665$	$(d \times 0,374) + 1\ 457$	$d \times 0,447$
7 CV et plus	$d \times 0,697$	$(d \times 0,394) + 1\ 515$	$d \times 0,470$

d représente la distance parcourue en kilomètre, les autres chiffres sont exprimés en euros

***Dans l'attente de la publication des nouveaux barèmes***



Sophie Paie

Comprendre la paie et suivre son actualité

## AVANTAGE EN NATURE VÉHICULE JUSQU'AU 31/01/2025

DÉPENSES RÉELLES	ÉVALUATION FORFAITAIRE
① Véhicule acheté : <b>20%</b> du cout d'achat par an (10% si le véhicule à plus de 5 ans), assurance, frais d'entretien et, le cas échéant, frais de carburant.	Véhicule acheté : <b>9%</b> du cout d'achat (6% si le véhicule à plus de 5 ans) et les dépenses de carburant soit en frais réels, soit suivant un forfait global de <b>12%</b> du cout d'achat (9% si le véhicule à plus de 5 ans) lorsqu'elles sont prises en charges par l'employeur.
② Véhicule loué avec ou sans option d'achat : cout global annuel de la location, de l'entretien, de l'assurance du véhicule et des frais de carburant	Véhicule loué avec ou sans option d'achat (plafonnement à la valeur résultant de la règle applicable en cas de véhicule acheté): <b>30%</b> du cout global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance du véhicule et les dépenses de carburant payées par l'employeur soit en frais réels, soit suivant un forfait global de <b>40%</b> du cout global annuel (location, entretien, assurance du véhicule et carburant).

Avantage en nature : ① ou ② x km privé annuel / km total

## AVANTAGE EN NATURE VÉHICULE À PARTIR DU 01/02/2025

DÉPENSES RÉELLES	ÉVALUATION FORFAITAIRE
① Véhicule acheté : <b>20%</b> du cout d'achat par an (10% si le véhicule à plus de 5 ans), assurance, frais d'entretien et, le cas échéant, frais de carburant.	Véhicule acheté : <b>15%</b> du cout d'achat (10% si le véhicule à plus de 5 ans) et les dépenses de carburant soit en frais réels, soit suivant un forfait global de <b>20%</b> du cout d'achat (15% si le véhicule à plus de 5 ans) lorsqu'elles sont prises en charges par l'employeur.
② Véhicule loué avec ou sans option d'achat : cout global annuel de la location, de l'entretien, de l'assurance du véhicule et des frais de carburant	Véhicule loué avec ou sans option d'achat (plafonnement à la valeur résultant de la règle applicable en cas de véhicule acheté): <b>50%</b> du cout global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance du véhicule et les dépenses de carburant payées par l'employeur soit en frais réels, soit suivant un forfait global de <b>67%</b> du cout global annuel (location, entretien, assurance du véhicule et carburant).

Avantage en nature : ① ou ② x km privé annuel / km total



### AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT 2026 (ÉVALUATION FORFAITAIRE)

RÉMUNÉRATION MENSUELLE BRUTE (après application d'une éventuelle déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels )	LOGEMENT AVEC	
	UNE PIÈCE PRINCIPALE	PLUSIEURS PIÈCES PRINCIPALES
Moins de 2002.50€	79.70 €	42.60 € par pièce principale
De 2 002,50 € à 2 402,99 €	93.00 €	59.70 € par pièce principale
De 2 403,00 € à 2 803,49 €	106.20 €	79.70 € par pièce principale
De 2 803,50 € à 3 604,49 €	119.60 €	99.50 € par pièce principale
De 3 604,50 € à 4 405,49 €	146.40 €	126.10 € par pièce principale
De 4 405,50 € à 5 206,49 €	172.60 €	152.40 € par pièce principale
De 5 206,50 € à 6 007,49 €	199.40 €	185.70 € par pièce principale
A partir de 6007.50€	225.60 €	212.30 € par pièce principale

### AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT 2026 (ÉVALUATION RÉELLE)

Valeur locative servant à l'établissement de la taxe d'habitation + valeur réelle des avantages accessoires



Sophie Paie

Comprendre la paie et suivre son actualité

## AVANTAGE EN NATURE REPAS 2026

5,50 € par repas

11.00 € par jour



**pour les hôtels-café-restaurants :**

4,25 € par repas au 1er janvier 2026

## EXONÉRATION ALLOCATION FORFAITAIRE 2026

Repas restaurant	21,40€ *
Repas de chantier, hors des locaux	10,40€ *
Repas dans l'entreprise (panier de jour, de nuit, ...)	7,50€ *

## DÉPLACEMENT EN MÉTROPOLE 2026 (POUR LES 3 PREMIERS MOIS)

Repas	21,40€ *
Logement et petit déjeuner (paris et département 92, 93 et 94)	76,60€ *
Autres déplacements	56,80€ *

**\* Ces valeurs sont calculées sur la base du projet de loi de finances (+1.30%) et restent en attente de la publication officielle du BOSS**



**DÉPLACEMENT EN OUTRE-MER (POUR LES 3 PREMIERS MOIS)**

**MARTINIQUE, GUADELOUPE, GUYANE, LA RÉUNION, MAYOTTE,  
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Hébergement	120 €*
Repas	20 €
<i>* 150 € pour un salarié reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite.</i>	

**DÉPLACEMENT EN OUTRE-MER (POUR LES 3 PREMIERS MOIS)**

**NOUVELLE-CALÉDONIE, WALLIS ET FUTUNA, POLYNÉSIE  
FRANÇAISE**

Hébergement	120 €*
Repas	24 €
<i>* 150 € pour un salarié reconnu travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite.</i>	

**DÉPLACEMENTS EN OUTRE-MER**

**ABATTEMENT APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES ASSIETTES  
FORFAITAIRES**

Déplacement de plus de 3 mois	15%
Déplacement de plus de 24 mois	30%



Sophie Paie

Comprendre la paie et suivre son actualité

# Pour aller plus loin Découvrez ...



Les Formations en paie



Toute l'actualité de la paie

Pour plus d'infos rendez-vous sur

[Sophiepaie.fr](http://Sophiepaie.fr)

Tél. : 07.69.04.91.69 – [contact@sophiepaie.fr](mailto:contact@sophiepaie.fr)